

Conseil Municipal de Cuges-les-Pins,

le 3 septembre 2015

Intervention de André Lambert concernant la délibération No 2:

Signature du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune

Le document sur lequel nous avons à nous prononcer qui fixe les objectifs et travaux proposés par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune appelle de ma part quelques remarques.

A l'examen du texte proposé je dois ajouter, en ce qui me concerne, la participation à plusieurs réunions et discussions, notamment:

- la visite que j'ai organisée à Cuges l'hiver dernier de l'ensemble du dispositif de l'assainissement pluvial, sur une bonne demi journée, à laquelle ont participé MM Georges Choley du SIBVH, André Villeneuve de la Chambre d'Agriculture, Christian Schwartz employé municipal et moi-même.
- la réunion de la commission "eau et aménagement" du SIBVH le 15 janvier 2015.

Le document qui nous est soumis est bien construit, contient de nombreuses propositions, mais je dois admettre que, concernant la commune de Cuges, aucun des sujets abordés ne donne lieu à une proposition concrète, et au centre de ceux-ci la question de **l'assainissement pluvial du poljé**, les arguments, pourtant ne manquaient pas:

Lors de la visite mentionnée, (état des canaux, des zones dites "absorbantes", des embuts...) nous avons pu, en particulier, estimer le débit de l'eau au bas du vallon de la Serre à environ 5 m³ à la seconde !

Lors de la réunion du 15 janvier, à Agora, une longue discussion a eu lieu à propos des embuts de Gémenos et Cuges, et sur l'absence d'entretien, le délégué de Gémenos avouant même qu'ils ne connaissaient plus leur emplacement ! A ma surprise, le compte-rendu de cette réunion, publié sur le site du SIBVH, ne mentionne même pas l'existence de cette discussion qui, pourtant, a intéressé beaucoup de monde. Par contre on peut lire à la fin de ce même compte-rendu l'invitation suivante:

N'hésitez pas à contacter le SIBVH pour toute question, ou toute proposition concernant les actions du Contrat : ajout de nouvelles actions, modification, etc..

Comprenez qui pourra...

En dehors du fait que le contrat ne propose aucune mesure sur une question qui conditionne largement la réussite du projet agricole et d'irrigation, on doit observer également qu'il n'est fait nulle part mention dans le document des **conséquences du changement climatique** et des mesures pour les combattre, question qui mobilise actuellement de plus en plus de monde.

A titre d'exemple je ferai état des questions qui m'ont été posées par la personne représentant la DDTM après la réunion du 30 avril au sujet de la ZAP, de la part du secrétaire Général de la Préfecture, au sujet de l'exposé que j'avais fait lors de la réunion à l'Hôtel de Région sur "**la transition énergétique et la lutte contre les effets du changement climatique**". Je lui ai, évidemment, fourni toutes les informations souhaitées.

En conclusion je pense que le texte proposé est, du moins en ce qui concerne notre commune, très insuffisant et que la direction municipale a sans doute pris sa part dans cette insuffisance. Très déçu, je regrette d'avoir à le faire, mais je ne voterai pas pour ce texte.